Péninsule n° 75 – 2017 (2)

Vanina BOUTÉ[1]

DE L'ESSARTAGE À LA CULTURE DE L'HÉVÉA. *Mutations dans l'usage et les représentations de la forêt au nord de la péninsule Indochinoise*

INTRODUCTION

Les zones de montagnes et de forêts du nord de la péninsule Indochinoise, ainsi que les populations de minorités ethniques qui les habitent, ont généralement été caractérisées par opposition au monde des petites féodalités rizicoles des plaines et des fonds de vallées, domaine des lignages taï qui les ont longtemps régies. Cette dichotomie, souvent considérée décisive pour la compréhension de ces régions, se retrouve au travers des dénominations utilisées pour qualifier dans divers registres le contraste entre ces deux ensembles. D'un côté, les « hommes libres » (*taï*)[2] ou les gens civilisés (*khon tang sangkhom*), habitant les centres de pouvoir, royaumes ou petites principautés, les « *müang* » (sur ce terme, voir *infra*). Et, presqu'aux

[1] Université de Picardie/ Centre Asie du Sud-Est (CNRS- EHESS- INALCO).

[2] Selon G. Cœdès, le terme « taï » (présent dans toutes les langues taï de la région) aurait pris en siamois le sens « d'homme libre » lorsque l'aristocratie guerrière taï commença à se distinguer fortement des populations conquises (*Les États hindouisés de l'Indochine et d'Indonésie*, Paris, Éd. De Boccard, 1949, p. 359). Il s'agit donc moins d'un terme désignant une catégorie ethnique qu'une classification sociologique (voir aussi sur les termes Taï, Thaï, Kha, le document de Jit Phumisak, *Khwampenna khong kham sayam thai lao lae kham lae laksana thangkansangkhom khong chüchonchat [L'étymologie des termes Siam, Thai, Lao et Khom et les caractéristiques sociologiques de ces noms]*, Bangkok, Textbook Project for the Social Sciences and Humanities, Social Sciences Association of Thailand, 1976, 629 p.

antipodes socialement et culturellement, les populations serviles de langue non-taï, les « *Kha* », habitant les forêts (*pa*), qualifiés de « gens de la nature » (*khon tang thammasat*). Cette affirmation d'un antagonisme radical – les riziculteurs civilisés des plaines opposés aux sauvages des forêts et des montagnes – a été reprise et accentuée jusqu'à l'époque contemporaine, essentiellement en raison d'une large méconnaissance du détail de l'histoire de ces zones situées aux périphéries des royaumes. En revanche, sitôt que l'on enquête de façon approfondie sur l'histoire locale, il apparaît que les relations entre les centres et leurs marges ont été souvent plus symbiotiques que ne le laisse penser la maigre littérature « savante » sur la région[3].

Dans cet article, je reviendrai sur les relations entretenues entre l'un de ces centres de pouvoir – le royaume de Luang Prabang – et les Phounoy, l'une des populations situées dans une région montagneuse et forestière aux marches de ce royaume, en mettant en regard leurs représentations et leurs usages respectifs de la forêt. Il convient de tenir compte du fait que les relations entre centres et périphéries, loin d'avoir été uniformes dans le temps, ont connu des modalités différentes selon les périodes. Ainsi, à l'époque pré-coloniale, contrairement à ce qui est communément admis, la sédentarisation des populations périphériques, gardiennes des marches, a longtemps été considérée par le pouvoir comme plus importante que la possession du territoire forestier qu'elles occupaient. Cette prééminence des hommes sur le territoire n'est plus vraie dans le Laos contemporain où les zones frontalières et leurs ressources naturelles sont devenues des enjeux cruciaux de la politique économique de l'État, qui, souhaitant les exploiter directement, pousse les populations montagnardes à les abandonner et à se délocaliser en plaine.

Les matériaux sur lesquels je m'appuie sont d'abord ceux issus des enquêtes ethnographiques que j'ai menées au nord du Laos depuis 1999, principalement chez les Phounoy, une population de langue tibéto-birmane.

---

[3] Voir notamment ARCHAIMBAULT, Charles, « L'histoire de Campasak », *Journal Asiatique*, t. CCXLIX, n° 4, 1961, pp. 519-577, et *Le sacrifice du buffle à S'ieng Khwang*, Paris, EFEO, PEFEO vol. CLXIV, 1991, 244 p. *;* GRABOWSKY, Volker & WICHASIN, Renoo, *Chronicles of Chiang Kaeng: a Tai Lü Principality of the Upper Mekong*, Honolulu, Center for Southeast Asian Studies, University of Hawai'i, 2008, 400 p. ; DANIELS, Christian, « Introduction. Upland peoples in the making of history in northern Continental Southeast Asia », *Southeast Asian Studies,* n° 2 (1), 2013, pp. 5-27 ; EVANS, Grant, « Tai-Ization: Ethnic Change in Northern Indo-China », [*in*] Andrew Turton (éd.), *Civility […]*, *op. cit.*, pp. 263-289 ; JONSSON, Hjorleifur, *Mien Relations. Moutain people and State control in Thailand*, Ithaca, Cornell University Press, 2005, 198 p. ; BOUTÉ, Vanina, *En miroir du pouvoir. Les Phounoy du Nord Laos : ethnogenèse et dynamiques d'intégration*, Paris, EFEO, Monographies n° 194, 2011, 328 p.

Pour les périodes historiques, je mobilise différents supports documentaires : des édits royaux retrouvés chez les Phounoy, qui s'échelonnent entre 1749 et 1880[4], mais aussi des documents de l'époque coloniale et des sources secondaires (notamment des traductions des *Chroniques royales* du royaume de Luang Prabang).

I. LE ROYAUME DE LUANG PRABANG ET SES GARDES-FRONTIÈRES : LA FORÊT ET LES POPULATIONS (*CIRCA* XIXe SIÈCLE)

Les Phounoy, une population estimée aujourd'hui à 40 000 personnes, ont occupé durant plus de deux siècles l'une des marges montagneuses du royaume de Luang Prabang. Cette aire traditionnelle d'habitat se situe dans la province de Phongsaly, province la plus septentrionale du Laos et frontalière avec la Chine et le Vietnam. Les villages phounoy sont localisés sur les sommets des montagnes (à environ 1000-1500 mètres d'altitude), et leurs habitants vivaient, jusqu'à il y a quelques années, de l'agriculture sur brûlis et de l'élevage. D'autres populations parlant une langue apparentée au Phounoy – c'est-à-dire classée au sein de la branche sud-Lolo comme « Bisoïd » – sont présentes au Vietnam, au sud de la Chine, au nord de la Thaïlande et en Birmanie où elles sont connues sous d'autres ethnonymes[5]. Ceux qui se disent aujourd'hui Phounoy seraient arrivés au Laos dans la première moitié du XVIIIe siècle. Certaines traditions orales suggèrent que les ancêtres des Phounoy vivaient sous la domination des Birmans ; selon d'autres, ils seraient venus du Yunnan ou du nord de la Thaïlande. En somme, et comme je l'ai montré ailleurs, ils étaient loin, à leur arrivée dans la région de Phongsaly, de former un groupe homogène possédant un même nom et une identité commune[6]. Il s'agissait plutôt de petits groupes parlant des langues apparentées qui, fuyant les guerres et les conflits, s'installèrent progressivement dans une sorte d'enclave montagneuse et forestière au nord de la péninsule Indochinoise.

---

[4] Ces documents comprennent des « *kongdin* » (titres fonciers, dans une acception très large) et différentes ordonnances royales. Grâce à une collaboration avec Khampeng Kettavong, historien de l'Académie des Sciences sociales, et Khamsi Kinouanchanh (EFEO-Vientiane) j'ai pu traduire en lao moderne ces documents, écrits en *tham* lü et en vieux lao (*lao bouhan*) entre 2011 et 2013.

[5] BOUTÉ, V., « Names and Territoriality among the Phounoy: How the State creates Ethnic Group (Lao PDR) », [*in*] C. CULAS & F. ROBINNE (eds.), *Inter-Ethnic Dynamics in Asia. Considering the Other through Ethnonyms, Territories and Rituals*, London, Routledge, 2010, pp. 79-99.

[6] BOUTE, V., « Names [..] », *loc. cit.*, et *En miroir […]*, *op. cit.*

La zone où ces groupes trouvèrent refuge était au XVIIIe siècle au carrefour de plusieurs royaumes taï : la principauté des Sipsong Panna (à l'ouest), celle des Sipsong Chau Tai (à l'est), et le royaume de Luang Prabang (au sud). En dépit de leurs particularités, ces royaumes partageaient entre eux – ainsi qu'avec d'autres royaumes taï de la région – un système d'organisation spatial et politique original, inspiré du modèle indien du mandala, modèle « galactique » selon l'ethnologue S. J. Tambiah, tandis que G. Condominas qualifie de « modèle à emboîtement » les systèmes politiques taï[7]. Ces royaumes, de type pyramidal, étaient fondés sur une hiérarchie ascendante d'unités politiques, s'emboîtant les unes dans les autres, unités appelées donc *müang*. Ce dernier terme pouvait désigner tous les niveaux d'organisation politico-territoriale dépassant le simple village – district, principauté, royaume – mais il était aussi utilisé pour désigner, à ces différents niveaux, le chef- lieu ou la capitale. Le géographe M. Bruneau pour décrire ce modèle en auréoles concentriques parle de système d'encadrement décroissant du centre vers la périphérie[8]. Voici, pour sa part, ce qu'en dit l'historien Thongchai Winichakul :

> Le souverain suprême exerçait sa suzeraineté sur différentes types d'autres provinces ou müang. À la périphérie se trouvaient d'autres müang, généralement de plus petite taille, qui pouvaient payer un tribut et reconnaître simultanément la suzeraineté de deux voire trois autres centres de pouvoir. Mais même dans ces cas, ce n'étaient pas les frontières mais les centres qui étaient importants. Entre müang, se trouvaient *des zones de forêts et de montagne*, sans rattachement politique, et *qui ne représentaient pas d'intérêt pour les dirigeants des müang*[9].

La population de chaque *müang* se répartissait d'une part en chefs, nobles et hommes libres (*taï*, *phraï ou phaï*), généralement bouddhistes, et d'autre part en populations serviles, rarement bouddhisées quant à elles. Les régions montagneuses étaient inhabitées, ou peuplées par ceux que les habitants des royaumes et des *müang* taï, les « gens civilisés » (*khon müang*) comme ils se désignaient eux-mêmes, appelaient « des gens de la forêt » (*khon pa*). Ces habitants étaient aussi identifiés, ainsi qu'on l'a dit plus haut, comme

---

[7] Voir la discussion par des géographes de ces modèles proposés par des ethnologues dans TAILLARD, Christian, *Le Laos. Stratégies d'un État-tampon*, Paris, Reclus, 1989, pp. 39-50, et dans BRUNEAU, Michel, *L'Asie d'entre Inde et Chine : logiques territoriales des États*, Paris, Belin, 2006, pp. 48-52.

[8] Voir BRUNEAU, M., *op. cit. passim*.

[9] WINICHAKUL, Thongchai, *Siam Mapped. A History of the Geo-Body of a Nation*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 1994, p. 100 (traduction et italiques de l'auteur).

« *kha* », un terme utilisé pour désigner les populations non-taï comprenant tout à la fois les populations des espaces forestiers et les populations qui pouvaient être astreintes aux corvées[10].

Bien que représentative de ces populations non-taï pratiquant l'essartage, et vivant à la périphérie des *müang* taï, la société Phounoy possédait toutefois certaines caractéristiques propres de par sa relation privilégiée avec le royaume de Luang Prabang et du fait d'une conversion partielle au bouddhisme. Pour ces raisons, elle entretenait aussi un rapport particulier à la forêt.

Pour comprendre de quoi il retourne, je procéderai d'abord à l'examen des conceptions des territoires forestiers, commandant leur usage, telles qu'elles apparaissent avoir été en vigueur dans le royaume de Luang Prabang. Je reviendrai ensuite sur les pratiques et les représentations de la forêt largement partagées parmi les populations vivant sur ces territoires, notamment les Phounoy, de manière à montrer comment une relation entre centres de pouvoir et périphéries a pu se construire autour de représentations de la forêt qui à défaut d'être communes étaient compatibles.

1. Zones forestières et montagneuses : des espaces éminemment stratégiques pour les dirigeants taï

J'ai souligné précédemment l'assertion de T. Winichakul selon laquelle les régions forestières et montagneuses de la péninsule Indochinoise n'auraient présenté que très peu d'intérêt pour les gouvernants des *müang*. Il affirme même que les petites villes de ces régions auraient été « plus ou moins indépendantes, ou négligées », et « généreusement laissées de côté au nom de l'amitié entre puissances voisines »[11]. S'inspirant de ce dernier, Martin Stuart-Fox, dans son *History of Laos* reprend cette conception, postulant que les marges des royaumes étaient conçues comme formant des espaces « flottants », intermédiaires entre plusieurs principautés taï (*müang*) qui ne cherchaient pas forcément à les intégrer[12]. Il en tire à son tour une conclusion à portée générale selon laquelle – au moins dans la partie nord de la Péninsule – les frontières étaient des endroits reculés et impénétrables où les montagnards pouvaient trouver refuge et vivre hors de portée des centres de

[10] Voir TURTON, A., *Civility and Savagery. […]*, *op. cit.*, pp. 14-15.
[11] WINICHAKUL, T., *Siam Mapped […]*, *op. cit.*, pp. 79, 99-100.
[12] STUART-FOX, Martin, *A History of Laos*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, 253 p.

pouvoir des plaines[13]. Au contraire de cette conception, superficielle dans sa généralisation même, j'entends montrer que sitôt que l'on étudie précisément l'histoire locale des régions de frontière, il apparaît que, loin d'être flottantes, se font jour des relations régulièrement négociées entre centres et périphéries.

Les zones de marge, pour qui s'intéresse à elles, sont évoquées dans différentes sources, où elles sont parfois décrites pour elles-mêmes mais aussi ponctuellement mentionnées au détour de l'évocation de certains évènements. Ces sources – Chroniques royales du Royaume de Luang Prabang, Annales, *kongdin* – confirment que ces régions montagneuses et forestières, ainsi que les populations qui les occupaient, étaient regardées comme essentielles par les gouvernants des principautés taï. Elles sont notamment signalées dans les textes comme lieux d'immigration pour les populations fuyant les guerres, les famines, les épidémies ; ce que confirment les Phounoy quand ils racontent leur arrivée dans l'actuelle région de Phongsaly[14]. En raison même de sa localisation, au carrefour de plusieurs principautés taï, cette région où les groupes de langue phounoy trouvèrent refuge était de longue date au cœur des turbulences affectant le royaume de Luang Prabang. Elle était considérée comme un lieu hautement stratégique, susceptible d'un côté de servir de zone de repli à des troupes ennemies, mais pouvant d'un autre côté faire fonction de réservoir de populations montagnardes, dont l'allégeance était susceptible de changer en fonction de l'évolution des rapports de force régionaux[15]. Les Chroniques royales de Luang Prabang mentionnent également que certaines populations montagnardes furent utilisées comme mercenaires lors de guerres entre les principautés de la région[16].

---

[13] C'est également à partir des affirmations de T. Winichakul que le politiste J. Scott a construit sa thèse selon laquelle il existerait une dimension de lutte séculaire entre populations étatisées des vallées et peuples montagnards, ces derniers étant délibérément marginaux et se « déterritorialisant » sans cesse pour échapper au processus d'étatisation (SCOTT, James, *The Art of not Being Governed: an Anarchist History of Upland Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press, 2009, 442 p.).

[14] Sur ces récits, voir BOUTE, V., *En miroir du pouvoir [...]*, *op. cit.*

[15] D'après les différentes versions des Chroniques données par PHINITH, Saveng, *Contribution à l'histoire du royaume de Luang Prabang*, Paris, École française d'Extrême-Orient, 1987, 477 p. ; LE BOULANGER, Paul, *Histoire du Laos Français. Essai d'une Étude Chronologique des Principautés Laotiennes*, Paris, Plon, 1931, 381 p. et LORRILLARD, Michel, *Les Chroniques Royales du Laos. Essai d'une Chronologie des Souverains Lao (1316–1887)*, thèse de 3e cycle, Paris, EPHE, 1995, 476 p.

[16] Voir LORRILLARD, M., *Les Chroniques royales [...]*, *op. cit.,* pp. 18, 24.

Ces régions des marches avaient fondamentalement un rôle de zones-tampons, de lieux instables que les États essayaient délibérément de maintenir en tant que régions frontalières afin de prévenir toute confrontation directe entre eux. Ainsi, les habitants des régions limitrophes de montagne ont-ils fait l'objet de mesures d'intégration, non pas parce que l'élite locale taï ou lao pensait accroître sa prospérité en annexant leurs territoires, mais parce que ces populations frontalières pouvaient constituer une barrière effective contre les agressions provoquées par les principautés voisines. Il existe plusieurs exemples de populations des marges qui ont été nommées « gardes-frontières » par des souverains taï – même si ce fait, souvent évoqué, a été rarement documenté[17]. C'est en tout cas ce que va précisément faire le royaume de Luang Prabang, en accordant peu à peu à l'ensemble des groupes de langue phounoy, localisés au nord de ses terres, le titre de « gardes-frontières », avec pour mission de veiller au maintien de ses limites et donc à sa sécurité.

À cette fin, des documents écrits furent remis à certains chefs de villages ou de groupes de villages qui délimitaient précisément l'ensemble du territoire dont chacun avait la charge. Ces documents fonciers (*kongdin* en lao) d'abord, puis les édits royaux qui furent envoyés aux Phounoy entre 1749 (le plus ancien en leur possession) et 1882 (le dernier que j'ai pu retrouver)[18] apportent un éclairage inédit sur les conceptions de la royauté de Luang Prabang relatives à ces territoires. Ils mettent l'accent, non sur le territoire en tant que tel, mais sur l'importance que ces populations vivant

[17] On en trouve quelques mentions pour les Khouen du royaume de Nan (LEFEVRE-PONTALIS, Pierre, *Voyages dans le Haut-Laos et sur les frontières de la Chine et de Birmanie*, [Mission Pavie - Géographie et voyages - tome V], Paris, Ernest Leroux, 1902, p. 151), les Plang des Sipsong Panna (SPANGEMÄCHER, Anne, *Les anciens maîtres du Bulangshan, Étude des rapports entre doctrine bouddhique, rituels et pouvoir chez les Plang des Sipsong Panna, [R.P. de Chine],* Thèse de 3e cycle, Nanterre, Université Paris X, Département d'Ethnologie et de Sociologie Comparative, 1999, 387 p. ; LEMOINE, Jacques, « Féodalité Taï chez les Lü des SipSong Panna et les Taï blancs, noirs, rouges du nord-ouest du Viêt-Nam », *Péninsule*, n° 35 (2), 1997, pp. 171-217), pour les États Shan (WALKER, Anthony R., « The Lahu of the Yunnan-Indochina Borderlands: an Introduction », *Folk*, n° 17-17, 1975, pp. 329-344). Ces sources ne font malheureusement qu'évoquer ce phénomène.

[18] Les documents que j'ai retrouvés étaient conservés par trois descendants de ces anciens dignitaires dans le village de Thongpi où j'ai vécu sept mois en 2000. Une femme avait deux *Kongdin* (un daté de 1750, l'autre 1774), des décrets royaux de 1860 et 1868, et divers fragments de différents textes (promotion de dignitaires locaux, formules magiques ...). Une autre femme était en possession d'un *kongdin* daté de 1750 et d'un décret royal de 1860 ; enfin, un vieil homme avait un *kongdin* daté de 1774 et plusieurs décrets royaux de 1844, 1860, 1864, 1865 et 1880. En dehors de ces documents, qui ont tous été photographiés, transcrits et traduits, certains documents, trop abîmés, n'ont pas pu être datés et traduits.

dans ces territoires montagneux et forestiers pouvaient représenter pour le royaume.

2. L'importance des populations et non celle du territoire

Le roi de Luang Prabang, comme la plupart des souverains des royaumes taï, était en théorie maître et propriétaire du territoire ; il était appelé de ce fait « le maître de la terre » (*tjao pen din*) ; mais il avait aussi droit de vie et de mort sur ses sujets, d'où son appellation aussi de « maître des vies » (*tjao sivit* [19]). L'économie des royaumes et principautés taï reposant principalement sur la culture de riz de plaine et des fonds de vallées, le manque de main-d'œuvre devenait un handicap pour les souverains lorsque les territoires étaient étendus et la démographie basse. Cela pouvait motiver leur désir de conquêtes car celles-ci permettaient l'imposition de nouveaux tributs et par là un accroissement conséquent des revenus du *müang*[20].

Les chercheurs qui ont écrit sur l'histoire des royaumes de la région ont longtemps eu tendance à insister sur l'importance du contrôle de la main-d'œuvre pour les souverains. Ils postulaient que les conquêtes militaires avaient davantage eu pour objectif la capture de populations – afin de les déplacer et de les relocaliser dans les terres des vainqueurs – plutôt que l'occupation des territoires[21]. Mais plus récemment, d'autres chercheurs ont relativisé ces conceptions. Ainsi, pour H.-D. Evers, l'idée selon laquelle le contrôle de la main-d'œuvre au XIXe siècle aurait été plus important que celui du territoire oblitère le fait que ceux pouvant constituer cette main-d'œuvre supposée étaient encore plus indispensables pour maintenir le

[19] « Dans le cas d'une seigneurie, *notait G. Condominas*, la terre appartient nommément à la collectivité : c'est de celle-ci que le tao reçoit sa part de rizières [...] Dans l'Etat, la collectivité disparaît sous son émanation, le roi lequel est non seulement "Maître de la Vie" mais aussi Chau Phendin, "le Maître de la terre". Autrement dit toute terre du royaume appartient au souverain, et ses sujets qui l'exploitent n'en ont que l'usufruit », CONDOMINAS, Georges, « Essai sur l'évolution des systèmes politiques thaïs », [*in*] *L'espace social. A propos de l'Asie du Sud Est*, Paris, Flammarion, 1980, p. 314-315.

[20] Comme le résume TAMBIAH, Stanley J., *World Conqueror and World Renouncer: A Study of Buddhism and Polity in Thailand against a Historical Background*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, p. 122 : « the capture of prisoners – not only of soldiers in the opposite camp but of whole settlements in the enemy's territory – and their wholesale transfer and transplantation within one' own domain was one of the main purposes of going to war ».

[21] Voir NIMMANHAEMINDA, Kraisi, « Put vegetables into baskets, and people into towns », [*in*] L. M. Hanks, J. R. Hanks, L. Sharp (eds.), *Ethnographic notes on Northern Thailand*, Ithaca, Cornell University Southeast Asia Program, n° 58, 1965, pp. 6-9 ; TAMBIAH, Stanley J., *World Conqueror [...], op. cit.* ; GRABOWSKY, Volker, « Forced resettlement campaigns in northern Thailand during the early Bangkok period », *Journal of the Siam Society*, n° 87 (1 & 2), 1999, pp. 45-86.

contrôle des routes de commerce – aux points frontières particulièrement – que ce soit sous forme d'armées plus ou moins organisées localement ou de mercenaires mobilisables sur place très rapidement[22].

Dans le cas du Nord Laos, cette analyse prend tout son sens : pour le royaume de Luang Prabang, l'objectif du maintien d'une zone de marge telle que l'actuelle province de Phongsaly fut bien, dans un premier temps, de garantir le contrôle du territoire (*via* la remise au XVIIIe siècle de titres fonciers, les *kongdin,* à des populations locales), puis de s'assurer du maintien de ces populations dans la contrée. Lesdites populations ne représentaient alors aucun enjeu en termes de main-d'œuvre pour le royaume, mais elles constituaient le moyen de garder un territoire frontalier peuplé, et partant d'y conserver des populations capables éventuellement de repousser des forces armées ennemies. Un édit de 1844, retrouvé chez les Phounoy, le stipule explicitement dans son dernier article :

> S'il y a des troubles pour l'administration royale […] il faut que le dignitaire Sène Phouak mobilise les chefs pour aller se battre […] les hommes en armes, à pied, tous doivent se porter volontaires.

Un autre édit de 1860[23] donne également des instructions à un dignitaire phounoy nommé Katthinya Soulinya Vongsa pour qu'il mobilise les habitants en cas de guerre, de conflits, ou même juste d'approche des ennemis aux frontières :

> […] ceux qui prendraient peur et fuiraient, ceux qui refuseraient de prendre les armes pour défendre le territoire auraient la tête tranchée.

Car l'enjeu encore une fois est « d'arracher activement les bouts de territoire occupés à l'ennemi, pour que l'on puisse conserver l'intégrité du territoire royal »[24]. Un édit de 1864[25] est entièrement consacré à cette question de la stabilisation des populations, avec des instructions drastiques : il n'est plus question de laisser librement les gens aller et venir, mais de

---

[22] EVERS, Hans-Dieter, « Trade and State Formation: Siam in the Early Bangkok Period », *Modern Asian Studies*, vol. 21, n° 4, 1987, pp. 751-771.

[23] En date du 9e jour de la lune décroissante du 7e mois, CS 1222 (ici après 1860). Cet édit est adressé à l'un des principaux dignitaires phounoy, Katthinya Soulinya Vongsa.

[24] Litt. ຂ້າເສິກຊ່ວຍກັນຂະໜັນເອົາຂອບຂັ້ນເສມາເຈົ້າມະຫາຊີວິດໄວ້ໃຫ້ຈົ່ງໄດ້ (édit de 1860).

[25] En date de l'année *kaptjay*, premier jour de la lune croissante, mercredi, CS 1226 (1864 apr. J.-C.). Ce document, à la différence des autres, n'est pas adressé nominativement à l'un des dignitaires phounoy de la région de Phongsaly. On peut supposer que ce même édit a pu être envoyé dans différentes régions du royaume à la même période.

rendre compte régulièrement et précisément au Conseil royal des mouvements de population hors du – et vers le – territoire administré. Les peines sont lourdes pour les responsables locaux (chefs de *tasseng*, circonscriptions englobées dans les *müang*) qui ne rendraient pas compte de la situation ou qui laisseraient des étrangers venir chercher de la main-d'œuvre dans le *müang* (« ils recevront trente coups de rotin, seront en prison à vie, et leurs femmes et leurs enfants seront vendus pour être esclaves publics »). Car, note l'édit, dans le passé, le manque de contrôle des populations a bouleversé l'organisation traditionnelle du royaume et des villages.



Ill. n° 1. Des édits royaux expliquent aux chefs des gardes-frontières qu'il faut avant tout garder les gens, les fixer, ne pas les laisser aller et venir hors du territoire dont ils ont la charge. Ci-dessus, extrait d'un édit de 1862.

Dans les édits royaux remis aux Phounoy, l'accent est mis avant tout sur la défense des frontières contre des ennemis venus de l'extérieur. Mais plus encore que la protection des lieux qu'ils habitent, c'est la protection des populations sur les territoires qui prévaut. Les édits de 1862 et de 1880 insistent en effet à plusieurs reprises sur l'attention particulière à apporter aux populations présentes sur le territoire, ou qui s'y réfugieraient : il faut les retenir à tout prix et les encourager à s'installer. Dans l'édit de 1880, il est ainsi stipulé *:*

> Quel que soit le nombre de sujets du territoire phounoy, il leur faut garder le territoire coûte que coûte. Les lignées des sujets du roi, tous ces sujets (*bao phay*), il ne faut pas les laisser vagabonder du nord au sud, nulle part. S'ils sont affolés (se dispersent) et se réfugient chez d'autres commerçants aisés, dans des petits villages ou dans les grands *müang*, du nord ou du sud, ou s'ils se cachent aux sources des cours d'eau, partout, dans les forêts épaisses, où que ce soit, il faut que les dirigeants Phounoy […] ordonnent à des chefs subalternes de les ramener, en leur laissant un peu de liberté, avec douceur dans les tractations, avec persuasion, pour les attirer petit à petit, par la ruse, pour les amener à rejoindre chaque chef de ce territoire des Fa Khao ; il ne

> faut pas les bousculer, il faut les garder unis comme avant, comme dans le passé[26].

L'important pour les gouvernants est donc d'avoir un territoire peuplé. Et ce, non pas pour lever des taxes ou des impôts puisque les différents édits (1844, 1860, 1880) insistent sur le fait qu'il vaut mieux ne rien prélever auprès des populations (animaux domestiques, produits des champs) plutôt que de prendre le risque de les voir quitter le territoire. L'importance d'un territoire peuplé doit être comprise comme la volonté de ne pas laisser inoccupées les zones de marges et de forêts, sous peine de les voir devenir les lieux de potentielles incursions ennemies. Cette attitude se retrouvera plus tard au XIXe siècle dans la politique siamoise qui encouragera le repeuplement des zones périphériques du nord[27].

Lorsque les forêts sont évoquées, elles sont ainsi perçues comme échappant au contrôle des dignitaires (et donc du roi), et partant comme des endroits où les populations peuvent trouver refuge. L'édit de 1860 indique :

> À partir de maintenant, s'il arrive une guerre, si les ennemis viennent à empiéter sur la frontière ou même si l'ennemi semble encore loin, il faut que les chefs de *tasseng* et les chefs de village sachent réagir ; qu'ils informent leurs sujets, les gens des villages et des *müang*, et qu'ils leur disent de ne pas s'inquiéter, et de ne pas s'enfuir dans la forêt, ni partir dans les pirogues.

C'est d'ailleurs ce qu'indique un récit phounoy, recueilli en 1924 par le Commandant H. Roux – le premier à avoir conduit des enquêtes ethnographiques suivies dans la région – racontant comment les Phounoy

---

[26] Litt. ᦎᦋᧁᦷᦅᦱᦈᦲᦟᦲᦉᦷᦟᦸᦉᦷᦙᦸᦉᦷᦅᦱᦟᦲᦙᦸᦉᦷᦟᦲ

s'enfuirent de Birmanie où ils étaient retenus en captivité et parvinrent à regagner la région de Phongsaly grâce à leur bonne connaissance des forêts [28]. Les forêts sont du reste redoutées comme étant propices à dissimuler la présence des ennemis. Un édit royal de 1880 explique que les différents dignitaires de la zone doivent s'unir pour protéger les frontières en cas d'arrivée « de ceux qui auraient l'audace de venir des forêts de pays étrangers ».

Une autre mention de la forêt apparaît dans deux édits royaux (1844, 1880) à travers des listes de certains produits forestiers – tels que le miel, les défenses, les dents d'éléphant et de rhinocéros, le benjoin, certaines résines, la laque, etc. – qui doivent être collectés et remis au roi de Luang Prabang. Il est ordonné aux différents dignitaires de protéger ces ressources de valeur, de ne pas les accaparer, et de les remettre à l'un de leurs chefs pour que ce dernier en fasse hommage au roi de Luang Prabang comme tributs lors de la cérémonie du Grand serment[29].

II. LE RAPPORT DES PHOUNOY AU TERRITOIRE ET À LA FORÊT : UNE VISION AMBIVALENTE

Contrairement à d'autres populations montagnardes de la région, les Phounoy furent fortement et durablement ancrés dans les territoires dont la charge leur avait été confiée via les documents fonciers, *kongdin*. De plus, au cours du XIXe siècle, ces territoires subirent de nombreuses restructurations politiques et administratives sur le modèle hiérarchique des *müang* taï : les villages furent regroupés en domaines, et quatre puis cinq domaines constituèrent le Müang Phounoy. Les populations gardes-frontières et leurs chefs acquirent progressivement – à la différence des autres populations non-taï – une grande autonomie dans la gestion de leurs affaires internes, en étant émancipés de la tutelle des dirigeants lao ou taï des plaines voisines : les chefs phounoy s'occupaient eux-mêmes de la gestion de leurs administrés, collectaient leurs impôts et allaient les remettre en personne au roi de Luang Prabang à l'occasion des cérémonies du Grand serment. Ajoutons à cela que les Phounoy avaient adopté dès le XVIIIe siècle le bouddhisme du Theravada et avaient érigé de nombreuses pagodes. La société locale phounoy se dota donc en moins d'un siècle de toutes les

[28] ROUX, Henri, « Deux tribus de la région de Phongsaly (Laos septentrional) », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, t. XXIV, 1924, p. 453.

[29] Cérémonie organisée au 12e mois lunaire lors de laquelle les différents dignitaires – lao et taï principalement – se rendaient à la Cour de Luang Prabang pour réaffirmer leur allégeance au roi.

caractéristiques d'une petite principauté, semblable aux *müang* taï – à l'exception de leur principal mode de production agricole qui était l'essartage et non la riziculture irriguée et la rizière pluviale[30].

Ce type d'organisation hiérarchique eut deux effets importants quant au mode de relation des Phounoy à la forêt : une gestion du monde forestier fortement territorialisée ; une relation rituelle à la forêt, celle-ci étant pensée, à l'instar du pouvoir royal, comme une force extérieure dispensatrice de fertilité.

Le mode de subsistance des Phounoy reposait – du moins jusqu'au début des années 2000 – sur l'agriculture sur brûlis, pratiquée sur des versants montagneux recouverts de forêts. Étaient défrichées et mises en culture des parcelles sur lesquelles étaient plantés du riz et quelques légumes, ainsi que du maïs destiné principalement à l'alimentation des porcs. Ce type d'agriculture implique généralement que chaque maison, ou chaque famille, s'approprie et défriche annuellement, à son gré, un pan de forêt parmi ceux qui entourent le village pour y faire son champ, un an ou deux ans consécutifs. « À son gré » signifie qu'il ne faut pas aller trop loin du village afin de ne pas allonger les temps de marche et qu'il ne faut pas qu'il y ait un trop grand nombre de villages voisins sinon les espaces sont déjà appropriés. Les paysans préfèrent généralement abattre et défricher des parcelles déjà reconquises par une forêt secondaire, dont la durée d'existence a permis la reconstitution de la fertilité des sols ainsi que la maîtrise des « mauvaises herbes », plutôt que de s'attaquer à de nouveaux pans de forêts denses dont l'abattage s'avère souvent plus difficile et exigerait davantage de travail[31]. Ce système est considéré par les agronomes comme durable tant que la pression démographique n'est pas trop importante, ce qui laisse le temps au couvert forestier de se régénérer. Dans le cas contraire, cela conduit une partie des habitants d'un village à quitter la localité à la recherche de nouvelles terres défrichables, et à fonder un nouveau village ; voire à ce qu'un village entier déménage. Les chercheurs ont ainsi distingué deux types de gestion des espaces forestiers : la pratique de l'essartage par l'établissement de fronts pionniers (soit la défriche de forêts « vierges », leur mise en culture pendant quelques années, puis leur abandon et la recherche de nouvelles terres à défricher) et une gestion des essarts par rotation – deux systèmes entre lesquels existent une variété de pratiques[32].

---

[30] Sur ces différents éléments d'histoire chez les Phounoy, voir BOUTÉ, V., *En miroir [...]*, *op. cit.*

[31] Voir GOUROU, Pierre, *Riz et civilisation*, Paris, Fayard, 1984, 299 p.

[32] Le premier type de gestion de l'essartage a d'ailleurs conduit à considérer les populations montagnardes pratiquant l'essartage comme « itinérantes ». Voir FORSTH, Tim et WALKER,



Ill. n° 2. Un essart près d'un village phounoy,
Province de Phongsaly (photo. V. Bouté, 1999)

Chez les Phounoy, la gestion des espaces forestiers relève de l'essartage par rotation. Cette gestion des terres s'avère toutefois, en raison même de leur territorialisation, extrêmement réglée. Les espaces forestiers ne sont pas défrichés chaque année selon le bon vouloir de chaque famille ; mais ils sont fixes et héréditaires. Au sein d'un village, chaque clan (puis, à partir de la seconde moitié du XXe siècle, chaque famille) possédait un espace privé et clairement délimité qui lui revenait sur chaque pan de forêt à défricher.

Andrew, *Forest Guardians, Forest Destroyers. The politics of Environmental Knowledge in Northern Thailand*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2008, 302 p.

L'essartage était organisé selon un système de rotation des parcelles de champs de riz de montagne et chaque clan (puis chaque famille) retrouvait au bout d'un certain nombre d'années de rotation l'emplacement qu'elle avait autrefois mis en culture. Les parcelles étaient transmises, en ligne patrilinéaire, au fils aîné mais, dans la pratique, elles revenaient souvent au fils – voire à la fille – demeuré(e) sous le toit de ses parents. Les autres enfants mâles avaient la possibilité de défricher de nouvelles parcelles ou d'acquérir auprès de tiers de nouvelles terres (en contrepartie d'alcool de maïs, de cochons, voire de buffle)[33]. Ce type d'appropriation de pans de forêts (qui deviennent des terres à essarts) par des clans (puis des familles) est tout à fait original parmi les populations de la Péninsule et résulte de la territorialisation des Phounoy, qui les conduisit à ne plus quitter les limites du domaine qui avait été attribuées à chaque clan.

Cet usage de la forêt et ces pratiques de l'essartage ont aussi entraîné des formes de représentations rituelles des espaces forestiers. La forêt, lieu sur lequel sont pris et aménagés le village et les champs, est par excellence le domaine des esprits, notamment ceux du sol. C'est avec ces derniers qu'un pacte premier avait été passé lors de la fondation du village, et avec ces derniers que, chaque année, au moment d'ouvrir et de défricher un pan de forêt, un pacte était renouvelé par un rite et des sacrifices d'animaux[34]. Ce schéma est fréquent chez d'autres populations d'essarteurs de la Péninsule[35]. Ce qui est plus particulier ici, c'est que ces rites étaient reproduits à chaque niveau d'emboîtement territorial : ils étaient faits chaque année – au niveau du village, ainsi qu'au niveau du domaine, soit un ensemble de village – et à chaque fois dans un espace forestier protégé (c'est-à-dire qu'il était interdit de le défricher, d'y couper du bois ou d'y ramasser quoi que ce soit).

C'est dans ces forêts que les Phounoy demandaient – et y demandent toujours, au niveau villageois du moins puisque les grands domaines n'existent plus – la fertilité des champs à venir, des hommes et du bétail. C'est également dans ces espaces forestiers qu'étaient accomplis des rites exceptionnels (en cas de guerre, d'épidémies, de morts violentes ou par accidents) qui impliquaient que soient rituellement retracées les limites du

[33] De fait, dans d'autres villages, ces règles strictes de transmission des parcelles sont assouplies par une répartition qui peut être périodiquement effectuée par les autorités villageoises. Voir BOUTÉ, V., *En miroir [...]*, *op. cit.,* p. 58.

[34] Sur ces rites de fondation, voir BOUTÉ, V., « Des ancêtres aux esprits du lieu : centralisation politique et évolution des rituels collectifs dans le Nord Laos », *Moussons*, n° 19, 2012, pp. 91-110.

[35] Voir SCHLEMMER, Grégoire, « Rituels, territoires et pouvoirs dans les marges sino-indiennes », *Moussons*, n° 19, 2012, pp. 5-18.

village, ou du domaine. Autrement dit, la régénération du territoire (annuellement ou en cas de problème) impliquait nécessairement une ouverture sur le monde forestier. J'ai décrit ailleurs en détail ces rites[36] ; une de leur particularité était que les esprits auxquels ils étaient adressés étaient – non des esprits des ancêtres ou des montagnes comme chez d'autres populations voisines – mais des esprits appelés « maîtres de la terre » (*tjaodin*, tout comme le roi de Luang Prabang), portant des noms taï, extrêmement hiérarchisés entre eux, et décrits comme étant venus de l'extérieur, par la guerre ou la conquête. À l'espace forestier par excellence, puisqu'il s'agit d'une forêt préservée, lieu même de régénération rituelle, était donc étroitement associée la figure du pouvoir extérieur, du roi lao ou taï[37].

En plus de ces fonctions rituelles, certaines forêts servaient également de zones-tampons entre les domaines phounoy. La forêt (*chichong*, en phounoy) où était effectué le rituel annuel le plus important pour l'ensemble des villages d'un domaine servait ainsi à marquer la frontière entre deux domaines, interdisant l'exogamie au-delà de chacun d'entre eux. En plus des rituels réguliers ou exceptionnels, les villages d'un domaine étaient liés par des échanges matrimoniaux entre les habitants d'un même domaine. Voici ce que m'en dit Thitpan, un habitant du village de Thongpi :

> Avant, on ne pouvait pas se marier dans les villages qui ne relevaient pas de la même forêt, c'est-à-dire la vieille forêt qui faisait la frontière entre deux domaines ; on ne pouvait pas la traverser pour se marier. Avant, si on coupait les arbres de cette forêt, les tigres venaient manger les animaux domestiques. Mais maintenant, il n'y a plus de tigres et les gens peuvent couper les arbres ; alors ils peuvent traverser la forêt pour se marier[38].

La forêt pour les Phounoy était donc un lieu fécond, et ce, par différents aspects : elle était un terreau fertile d'où extraire et aménager les cultures pendant quelques années, un marqueur de l'espace politique et matrimonial de la société phounoy, mais elle était aussi un lieu à partir duquel opérer régulièrement la régénération rituelle du territoire et des hommes. Pour les Lao du royaume de Luang Prabang, les forêts étaient inversement les lieux où leur pouvoir risquait de ne plus opérer : lieux de refuge, de fuite de leurs

---

[36] *IDEM*, *En miroir [...]*, *op. cit.*

[37] J'ai développé ailleurs l'analyse des entités honorées lors de ces rites, montrant qu'elles associent une force sauvage venue de l'extérieur à une force stable, reproductrice, du dedans ; voir *IDEM*, « Une double légitimation du pouvoir aux marches du royaume de Luang Prabang », *Péninsule*, n° 71, 2016, pp. 77-99.

[38] Entretien réalisé le 15 janvier 2001, village de Thongpi, Province de Phongsaly.

administrés, ou lieux d'embuscade ou de dissimulation des manœuvres des ennemis. À la différence des Phounoy, le gouvernement royal ne concevait pas les forêts comme des lieux pourvoyeurs de vie – au sens où les biens qu'elles abritent auraient été nécessaires à sa subsistance – mais comme recelant des produits précieux, dont le luxe ne pouvait qu'être l'attribut des dirigeants. Malgré la valeur accordée à ces produits, les souverains considéraient les forêts comme de moindre importance par rapport aux populations vivant dans ces espaces.

III. LA GESTION PAR L'ÉTAT DES FORÊTS AU XXe SIÈCLE

Cette relation entre pouvoirs centraux et populations à travers les usages et représentations de la forêt a sensiblement évolué au cours du XXe siècle, au fur et à mesure de l'intégration renforcée de ces zones de marges forestières au sein des États qui se succédèrent dans la zone. La région de Phongsaly est, au début du XXe siècle, un Territoire Militaire au sein d'un Protectorat colonial ; puis elle est l'une des premières zones administrées par les forces communistes en 1954 ; enfin, à partir de 1975, une province composant le Laos contemporain, administrée par l'État-Parti du Pathet Lao.

Les perceptions et usages de la forêt par ces différents pouvoirs dans notre zone d'étude peuvent être regroupés en deux périodes : tout d'abord, de l'époque coloniale aux premières années du gouvernement communiste du Pathet Lao dans les années 1980, une période où les conceptions et usages de la forêt par les instances au pouvoir ne vont pas avoir d'impact sur la vie des populations de la région ; puis, à partir de l'entrée du Laos dans l'économie de marché et son ouverture aux échanges transnationaux, une période sensiblement différente où la volonté d'intrusion et de gestion de l'État des forêts s'est faite plus forte. On verra en conséquence ce que cela a impliqué comme représentations nouvelles de la forêt de la part des acteurs locaux.

1. De l'époque coloniale à l'Indépendance, puis les premières années du Pathet Lao

Durant la période coloniale, les représentations et usages de la forêt des autorités administratives françaises de la péninsule Indochinoise oscillent entre volonté de mise en valeur et dénigrement des pratiques des populations locales. Les grandes plantations – d'hévéa, de café, de thé, sont surtout développées dans le Sud et sur les Hauts plateaux du Vietnam et du Cambodge – et, dans une moindre mesure, sur les plateaux de Xieng Khouang et des Bolovens au Laos. Sur les friches montagneuses du Nord

Laos, la culture du pavot – et la production d'opium – devint vite un monopole d'État en Indochine, et participait à hauteur de 15% des revenus des taxes coloniales. Au Laos, sa production est vivement encouragée un an après le début de la Deuxième guerre mondiale[39]. En dehors de ces quelques mises en valeur économique, les usages locaux de la forêt par les populations – à travers la pratique de l'essartage – faisaient l'objet de condamnations répétées des administrateurs coloniaux qui considéraient l'agriculture d'abattis-brûlis archaïque, improductive et détruisant inutilement les forêts[40].

Comme ailleurs en Indochine, les militaires et administrateurs coloniaux condamnèrent l'essartage pratiqué dans la région de Phongsaly. Parlant du Müang Phounoy, le Commandant Roux observait avec partialité :

> le pays a été à peu près entièrement déboisé. La cause en est due en partie aux défrichements préalables aux cultures de rays, mais plus encore aux incendies allumés par jeu en saison sèche. La nécessité de fournir au bétail des pâturages renouvelés ne justifierait pas la dixième partie des incendies, d'ailleurs allumés aussi bien en pays inhabité qu'aux environs des villages[41].

Mais, contrairement à certaines autres forêts de la péninsule, la région montagneuse de Phongsaly, trop enclavée, intéressait peu les Français qui n'y développèrent pas grand-chose. Seuls quelques essais furent entrepris pour l'aménagement de rizières en terrasse et de quelques plantations

---

[39] Cela, essentiellement à Xieng Khouang, seule province à avoir le monopole de la culture légale de l'opium en Indochine, selon MCCOY, Alfred W., « French colonialism in Laos, 1893-1945 », [*in*] Nina S. Adams & Alfred W. McCoy, *Laos: War and Revolution*, New York, Evanston et Londres, Harper Colophon Books, 1970, p. 86.

[40] Ces quelques lignes du *Rapport d'ensemble du jury sur l'exploitation des produits agricoles et de l'industrie indochinoise*, en 1866, sont à ce titre révélatrices : « les membres d'un jury chargé d'émettre des propositions sur l'exploitation des produits agricoles et industriels de la Cochinchine se réunissent à Saigon et soulignent – le mode vicieux suivi par les Annamites pour l'exploitation des forêts […] ces populations […] se déplacent pour aller chercher plus avant dans la forêt, marquant chaque pas par une destruction aussi inutile aux cultures qu'ils pratiquent, que funeste à leurs intérêts bien compris, et s'éloignant ainsi de plus en plus de la civilisation et de la richesse, en laissant entre elles et eux un immense désert que le feu a stérilisé », [*in*] THOMAS, Frédéric, *La forêt mise à nu. Essai anthropologique sur la construction d'un objet scientifique tropical « forêts et bois coloniaux d'Indochine »*, Thèse de IIIe cycle, Paris, EHESS, 2003, 1308 p. En 1895, l'essartage est interdit en Indochine par décret du Président de la République (voir GUÉRIN, Mathieu, « L'administration coloniale française face à l'essartage en Indochine », *Enquêtes rurales,* n° 12, Dossier « Terres de conquêtes, terres de déprise. Enjeux fonciers, agricoles et cynégétiques » sous la direction de P. Madeline et J.-M. Moriceau, 2009, pp. 87-106).

[41] ROUX, H., « Deux tribus [...] », *loc. cit*., p. 448.

d'arbres fruitiers : mais ces tentatives furent vite abandonnées dans les années 1950. Les pratiques agricoles des habitants de la région ne furent donc pas affectées par la présence coloniale.

Il en fut de même après l'Indépendance, en 1954, et jusqu'en 1975, date de la prise de pouvoir par les forces communistes du Pathet Lao à l'échelle du pays. Après 1975, ces dernières ne cessèrent de proclamer leur volonté de voir réduire les surfaces annuellement soumises à l'essartage. Comme le notait Marc Dufumier :

> Solennellement réaffirmée lors du troisième congrès du Parti populaire révolutionnaire lao, cette volonté concerne en priorité les paysans « montagnards » à qui l'on demande de renoncer à la pratique de l'« essartage » pour éviter les destructions « désordonnées » de la forêt[42].

Quelques tentatives furent faites pour obliger les paysans à quitter les montagnes (et l'exploitation des forêts) pour les plaines. Cela se produisit dès les années 1960 dans la province de Phongsaly, une des premières à passer sous l'administration des forces communistes du Pathet Lao à la suite des accords de Genève en 1954. Une centaine de familles phounoy furent incitées à quitter la montagne pour se lancer dans l'aménagement de casiers rizicoles dans les basses terres voisines. Lorsque le Pathet Lao étendit son pouvoir à l'ensemble du pays, en 1979, les déplacements de populations furent tentés dans d'autres endroits du pays[43]. Toutefois, l'absence de développement de techniques agraires, le manque de connaissances des populations déplacées, firent que les rendements du riz cultivé en plaine s'avérèrent très faibles. Le mécontentement grandit et le gouvernement abandonna rapidement ces idées.

Du début du XXe siècle au changement de régime en 1975, les différents pouvoirs qui se succédèrent au Laos ont ainsi marqué peu d'intérêt envers la forêt et les populations qui l'exploitaient. Pour les paysans, la forêt demeura une terre utilisée pour l'agriculture, et, durant la guerre, une zone de refuge lors des combats ou des bombardements. Si une partie des familles phounoy furent déplacées durant cette période vers les basses terres pour cultiver des rizières, la grande majorité demeura dans sa zone d'habitat traditionnel, en vivant principalement de l'essartage. Comme la plupart des montagnards du

---

[42] DUFUMIER, Marc, « Minorités ethniques et agriculture d'abattis-brûlis au Laos », *Cahier des Sciences Humaines*, vol. 32, n° 1, 1996, p. 196.

[43] TAILLARD, Christian, « Les transformations de quelques politiques agricoles socialistes en Asie entre 1978 et 1982 (Chine, Vietnam, Cambodge et Laos) », *Études rurales*, vol. 89, n° 1, 1983, p. 131.

Laos, leur rapport et leur usage de la forêt ne furent pas bouleversés par les successions de régimes politiques.

2. Une reconfiguration de la relation de l'État aux forêts : les forêts sans les hommes

Cette situation va être bouleversée à partir du milieu des années 1990, en raison des réorientations économiques prises par le Parti à partir de 1986 mais aussi de la forte dépendance du Laos par rapport aux bailleurs de fonds qui le pressent de mettre en place une économie de marché. L'État laotien porte alors un intérêt accru et marqué à ses territoires forestiers.

Cet intérêt se manifeste tout d'abord par la volonté de développer l'exploitation des forêts pour la coupe du bois et son exportation (le bois, avec l'opium et le café étaient déjà considérés, après 1975, comme des produits stratégiques faisant l'objet d'un monopole d'État [44]). Ces exportations – relativement faibles durant les premières années du régime du Pathet Lao – iront par la suite en s'accroissant et deviendront des monopoles placés sous le contrôle de l'armée. La déforestation s'est également accrue en raison du défrichage de sites destinés à l'installation de barrages hydroélectriques.

La stigmatisation de l'essartage, considéré comme un mode de production archaïque (qui est jugé encore « arriéré », en raison du fait que la majeure partie des paysans du pays vit encore sur un mode d'autosubsistance) et qui est destructeur pour l'environnement fut renforcée sous la pression conjuguée de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de Développement, et des groupes « conservationnistes » (qui ont pour objectif de préserver la forêt, tels que IUCN et WCS World Conservation Society[45]). Plusieurs mesures furent alors mises en place afin de réduire l'essartage.

Les politiques de déplacements de populations, de grande ampleur, commencèrent à partir des années 1990. Les raisons invoquées étaient alors le déplacement pour l'accès à l'éducation, à la santé et la préservation de la forêt. Comme l'a montré Yves Goudineau, une des volontés non affichées du gouvernement était surtout de contrôler des populations localisées jusque-là dans des zones peu, voire pas, accessibles[46]. Comme l'État n'avait pas les

---

[44] *Ibid.*, p. 134.

[45] Voir l'article « Laos » dans MOUVEMENT MONDIAL POUR LES FORÊTS TROPICALES (éd.), *Barrages. Le combat contre les dinosaures modernes*, Montevido, Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales, 2003, pp. 81-101.

[46] GOUDINEAU, Yves (éd.), *Resettlement and Social Characteristics of New Villages in the Lao PDR*, Vientiane, PNUD/UNESCO, 1997, vol. 1, 186 p.; vol. 2, 210 p.

moyens de désenclaver ces espaces par la construction de routes, il mit progressivement en place des déplacements massifs de montagnards vers les basses terres et les axes routiers – une politique qui toucha en 2000 près d'un quart de la population totale du pays[47].

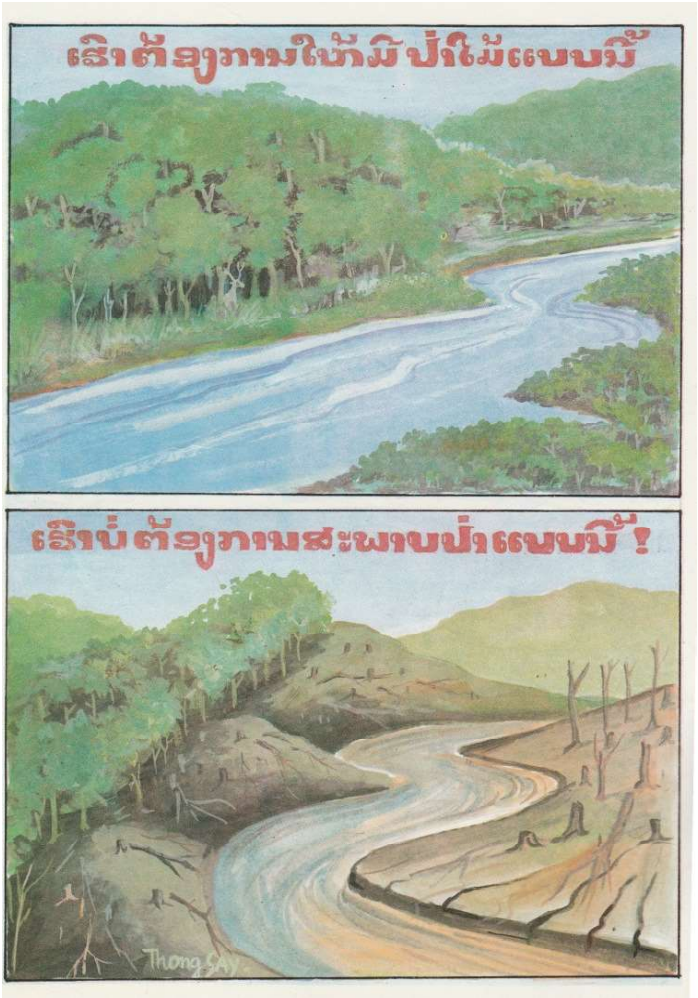

Ill. n° 3. Dessin inséré dans le Journal Khouam Samkhan khong Pasangouane, 1994 (« l'importance des forêts préservées »). Les deux légendes indiquent : « Nous avons besoin d'avoir des forêts telles que celles-ci » (en haut) ; « Nous n'avons pas besoin d'avoir des forêts dans cet état ! » (en bas)

[47] *Ibid.*, p. 13.

Vidées de leurs populations afin de les contrôler, les forêts perdirent de ce fait leur rôle de zones de refuge et de repli.

D'autres lois visant à réduire puis à interdire l'essartage eurent le même effet, privant progressivement les zones de forêts de leurs habitants. Face aux poussées externes pour le développement d'une agriculture commerciale, l'État-Parti laotien lança différentes lois (telles que le zonage forestier, l'allocation des terres) visant à la disparition de l'essartage aux environs de 2020. Le Plan d'allocation des terres, réalisé dans les villages phounoy entre 1997 et 2000, devait fixer les limites du finage villageois (empêchant l'exploitation de toute terre en dehors de ces limites) et le diviser en autant de zones qu'il existait d'usages autorisés (élevage, cultures sur brûlis, recrû forestier…). Ce plan, tout comme les déplacements forcés en bord de route, avait aussi pour objectif la promotion de cultures commerciales pérennes – comme le thé, mais plus largement la réduction de l'essartage en retirant une large fraction de la forêt secondaire villageoise du cycle de rotation de l'essartage pour en faire des réserves protégées.



Ill. n° 4. Carte réalisée par les services de l'agriculture et des forêts, village de Bougnong, Province de Phongsaly en 1999. Les différentes zones de forêts sont indiquées par les numéros 5, 6, 7 et 8 (photo G. Schlemmer)

Dans une dizaine de villages phounoy, ce plan entraîna une réduction drastique de la surface de friche, et consécutivement, une accélération brutale de la rotation – la durée moyenne de la mise en friche des terres passant de douze à six ans – conduisant à la dégradation des sols, à l'accroissement du travail paysan pour le sarclage aux dépends d'autres activités économiques ou sociales, à une réduction des rendements, à une augmentation des risques agricoles et donc à une augmentation de la pauvreté. Après 2003, une trentaine de villages phounoy se vit brutalement interdire l'essartage, précipitant le passage d'une économie d'auto-subsistance à une agriculture tournée vers les marchés[48].

Dans le cadre de ces politiques agricoles, un grand nombre de villages furent déplacés en bord de route. Pour les villages voisins qui ne furent pas concernés par ces relocalisations, le rapport à la forêt s'en est trouvé bouleversé. Avec le départ de nombreux villages alentours, la vie est devenue plus difficile pour ceux qui sont restés (j'ai analysé, ailleurs, les difficultés pour les habitants liées au fait de trouver un conjoint, d'obtenir des prêts de riz en cas de soudure, de faire appel à ce qui était le système traditionnel d'entraide[49]). Il s'est surtout produit un recrû du monde forestier et sauvage, induit par le dépeuplement de la zone. Ainsi, on observait entre 2005 et 2007, période durant laquelle les derniers villages éloignés des routes disparurent, des prédations d'animaux sauvages sur le bétail, les champs et les hommes, qui avaient atteint des niveaux que les anciens avouaient n'avoir jamais connus auparavant ; les habitants des villages de Thongpi, Xay et Samlang perdirent la quasi-totalité de leurs récoltes, ravagées par des hordes de rongeurs ; dans le village de Thongpi, les tigres attaquaient désormais les vaches et les buffles tandis qu'en juillet 2005, ce fut un groupe d'éléphants sauvages qui menaça de dévaster les champs. Dans ce contexte, les rites destinés à la fertilité furent quelques peu délaissés au profit d'un foisonnement d'actions rituelles destinées désormais à repousser l'infortune en éloignant les éléphants, chassant les animaux sauvages, etc.

Cette situation a largement contribué à modifier la perception qu'avaient les Phounoy de la forêt qui, de pourvoyeuse de fertilité, est devenue une forêt menaçante. Au sentiment d'être socialement isolés, s'est rajoutée

---

[48] Cette interdiction s'inscrivait dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté établi durant le 7e Congrès du Parti, en 2001. Voir DUCOURTIEUX, Olivier, *Du riz et des arbres. L'interdiction de l'agriculture d'abattis-brûlis, une constante politique au Laos*, Paris, Khartala, 2009, p. 224.

[49] BOUTÉ, V., « Des gardiens des confins aux bâtisseurs des plaines : parcours d'une population tibéto-birmane du Nord Laos », *Moussons,* n° 8, 2005, pp. 35-60.

l'impression d'être désormais « perdus au milieu d'une forêt dangereuse, plus peuplée d'animaux sauvages », comme me le répétaient de nombreux villageois. Parallèlement, en raison des efforts répétés de l'administration provinciale, je constatais qu'entre 1999, date de mon premier séjour et 2007, les paysans avaient progressivement fini par intégrer la vision négative associée au mode de vie des essarteurs[50]. Dans ce contexte, les villages les plus éloignés des axes routiers, qui n'avaient pas été déplacés par les autorités provinciales, finirent par se vider progressivement de leurs habitants qui migrèrent spontanément vers les villages situés en bord de route, vers la capitale provinciale, Phongsaly, et vers les basses terres voisines ou d'autres provinces. La région peuplée par les Phounoy, rassemblant autrefois et jusque dans ces années, une quarantaine de villages distants les uns des autres de deux à trois heures de marche, ne comporte plus aujourd'hui qu'une vingtaine de villages, massés autour de la capitale provinciale ou sur l'axe routier qui y conduit depuis les basses terres voisines. Au-delà, s'étend une contrée désormais dépeuplée. Dans la première zone, chasse et cueillette commencent à se raréfier en raison de la très grande pression démographique sur ces ressources, tandis que, sur les sites abandonnés par les villages déplacés, la forêt reprend ses droits ; il s'agit cependant d'une forêt dense, bien différente des friches d'autrefois, et dans laquelle les paysans ne se hasardent plus. Au final, ce sont bien les objectifs gouvernementaux qui ont été atteints dans la zone phounoy : de larges portions de forêts sont désormais « protégées » des populations, qui s'entassent autour des axes routiers. La protection de l'environnement y a peut-être gagné, mais pas les populations locales qui en payent le prix. Comme disent les Phounoy : « à quoi bon de vieilles forêts si on ne peut pas en faire de bons essarts ? ».

CONCLUSION

À l'époque pré-coloniale, les espaces montagneux et forestiers représentent un enjeu d'importance pour les principautés ou royaumes des plaines ; non pas du fait de leurs forêts mais du fait de leurs populations qu'il s'agit de territorialiser afin de maintenir ces espaces occupés et sous contrôle. De peu d'importance pour les royaumes, les forêts s'avèrent au contraire vitales pour les populations, tant pour leur production que pour la reproduction de la société : pour les Phounoy, la forêt est tout à la fois le domaine des esprits (par opposition à l'espace socialisé du village où résident les habitants et

[50] *Ibid.,* p. 47.

leurs ancêtres), et, en même temps, le lieu nécessaire à la régénération du territoire. Au fur et à mesure de l'intégration politique des Phounoy, certaines de ces entités spirituelles extérieures aux villages, auxquelles est attribuée la puissance régénératrice de ces forêts, ont du reste été associées au pouvoir royal et à ce titre valorisées et honorées.

Avec l'avènement de la République Démocratique Populaire Lao, l'État reprend la main sur les espaces montagneux, cette fois pour l'appropriation et la gestion des forêts. À la différence de ce qui avait prévalu jusque-là, c'est le territoire et sa mise en valeur qui importent d'abord, plutôt que la présence des populations comme gardiennes des lieux, ces dernières étant en partie déplacées afin que le pouvoir central puisse pleinement gérer les espaces forestiers.

Cette mainmise de l'État sur les forêts, longtemps cantonnée à sa seule gestion matérielle, tend aujourd'hui à prendre une autre dimension, de l'ordre du symbolique, en tentant de s'exercer aussi sur la gestion rituelle des espaces forestiers. Autrefois, en amont de chaque village phounoy, demeurait un bosquet préservé, car sacralisé, dans lequel les villageois effectuaient des rites réguliers ou exceptionnels pour la fertilité des champs et la fécondité des humains. Ces rites ont longtemps perduré dans les villages éloignés de la capitale provinciale jusqu'à ce que ces villages soient amenés à disparaître, notamment du fait de leur déménagement. Des rites similaires étaient régulièrement accomplis dans la forêt située au-dessus de la ville de Phongsaly, localisée aux pieds du mont Phou Fa. Mais ils ont été interdits au début des années 1990, au nom de la lutte contre les superstitions.

Pourtant, à l'initiative du département provincial du Front Lao pour l'Édification nationale, appuyé par son organe central à Vientiane, de nouvelles célébrations sont apparues dans la forêt au pied du Phou Fa depuis 2012. Des groupes de femmes, membres de la branche provinciale de l'Union des femmes Lao, organisent des cérémonies de consécration des arbres, qui évoquent singulièrement les anciens rites domaniaux adressés aux esprits protecteurs du territoire, ne serait-ce que par la similarité de leur périodicité, tous les trois ans, et par les interdits annoncés comparables à ceux qui frappaient autrefois ces bosquets. Des écharpes blanches ou oranges de bonzes sont remises aux participants – qui comprennent des invités choisis parmi les hauts fonctionnaires et les notables de la province – qui à leur tour, enceignent les troncs d'arbres du bosquet. Interrogés sur le sens qu'ils donnaient à l'opération, la plupart me répondirent : « On fait cela pour protéger les animaux de la forêt, pour interdire la cueillette des *Non*

Timber Forest Products (« NTFP », en anglais lors de l'entretien mené en lao) ou la coupe des arbres ».

D'après les entretiens que j'ai pu mener auprès des responsables provinciaux du Front d'Édification nationale, en charge de la mise en place de ces cérémonies, des directives leur seraient parvenues en ce sens depuis le bureau national de l'Union des Femmes Lao à Vientiane. Les représentantes de l'Union que j'ai rencontrées par la suite m'ont indiqué, quant à elles, que l'idée leur avait été proposée – et les premières cérémonies financées – par certaines antennes installées dans la capitale de groupes internationaux « amis des forêts », IUCN et WCS World Conservation Society. Cette initiative aurait ensuite été validée par le Front d'Édification nationale et approuvée par les services provinciaux de la Culture de Phongsaly.

Cette tentative de reprise en main symbolique de l'espace forestier au travers d'un rituel directement emprunté à la culture de la majorité lao, pourtant quasiment non représentée à Phongsaly, a donc été suggérée par des organisations internationales naïvement convaincues de s'inscrire ainsi dans des « traditions locales », tandis qu'elle a été immédiatement reprise à son compte par l'État qui y voit, presqu'à l'inverse, une façon d'imposer aux locaux une expression de « la culture nationale »[51]. Il en résulte une invention rituelle qui, mélangeant nationalisme lao, bouddhisme et discours « conservationniste » globalisé, prend la place des rites anciens pratiqués dans tous les villages, avant que les autorités provinciales ne les interdisent.

Après avoir dû abandonner les villages de leurs ancêtres, au prétexte d'une nouvelle gestion des espaces forestiers, les Phounoy se voient aujourd'hui dépossédés des esprits gardiens de leurs anciens territoires au nom de nouvelles normes rituelles où convergent intérêt national et discours international. Cette dernière étape dans la dépossession scelle à bien des égards l'expropriation définitive des populations phounoy de leurs territoires.

[51] Sur cette imposition d'une culture nationale aux minorités par l'État, voir GOUDINEAU, Y., « The Ongoing Invention of a Multi-Ethnic Heritage in Laos », *Journal of Lao Studies,* 2015, Special issue n° 2, pp. 34-53.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHAIMBAULT, Charles, « L'histoire de Campasak », *Journal Asiatique*, t. CCXLIX, n° 4, 1961, pp. 519-577.

—, *Le sacrifice du buffle à S'ieng Khwang*, Paris, EFEO, PEFEO vol. CLXIV, 1991, 244 p.

BOUTÉ, Vanina, « Des gardiens des confins aux bâtisseurs des plaines : parcours d'une population tibéto-birmane du Nord Laos », *Moussons,* n° 8, 2005, pp. 35-60.

—, *En miroir du pouvoir. Les Phounoy du Nord Laos : ethnogenèse et dynamiques d'intégration*, Paris, EFEO, Monographies n° 194, 2011, 328 p.

— « Names and Territoriality among the Phounoy: How the State creates Ethnic Group (Lao PDR) », [*in*] C. CULAS & F. ROBINNE (eds.), *Inter-Ethnic Dynamics in Asia. Considering the Other through ethnonyms, territories and rituals*, London, Routledge, 2010, pp. 79-99.

—, « Des ancêtres aux esprits du lieu : centralisation politique et évolution des rituels collectifs dans le Nord Laos », *Moussons*, n° 19, 2012, pp. 91-110.

—, « Une double légitimation du pouvoir aux marches du royaume de Luang Prabang », *Péninsule*, n° 71, 2016, pp. 77-99.

BRUNEAU, Michel, *L'Asie d'entre Inde et Chine : logiques territoriales des Etats*, Paris, Belin, 2006, 317 p.

CŒDES, George, *Les États hindouisés de l'Indochine et d'Indonésie*, Paris, Éd. De Boccard, 1949, 494 p.

CONDOMINAS, Georges, « Essai sur l'évolution des systèmes politiques thaïs », [*in*] *L'espace social. A propos de l'Asie du Sud Est*, Paris, Flammarion, 1980, pp. 259-316.

DANIELS, Christian, « Introduction. Upland peoples in the making of history in northern Continental Southeast Asia », *Southeast Asian Studies,* n° 2 (1), 2013, pp. 5-27.

DUCOURTIEUX, Olivier, *Du riz et des arbres. L'interdiction de l'agriculture d'abattis-brûlis, une constante politique au Laos*, Paris, Khartala, 2009, 371 p.

DUFUMIER, Marc, « Minorités ethniques et agriculture d'abattis-brûlis au Laos », *Cahier des Sciences Humaines*, vol. 32, n° 1, 1996, pp. 195-208.

EVANS, Grant, « Tai-Ization: Ethnic Change in Northern Indo-China », [*in*] A. Turton (éd.), *Civility and Savagery*, Richmond, Curzon Press, 2000, pp. 263-289.

EVERS, Hans-Dieter, « Trade and State Formation: Siam in the Early Bangkok Period », *Modern Asian Studies*, vol. 21, n° 4, 1987, pp. 751-771.

FORSTH, Tim & WALKER, Andrew, *Forest Guardians, Forest Destroyers. The politics of Environmental Knowledge in Northern Thailand*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2008, 302 p.

GOUDINEAU, Yves (éd.), *Resettlement and Social Characteristics of New Villages in the Lao PDR*, Vientiane, PNUD/UNESCO, 1997, vol. 1, 186 p. ; vol. 2., 210 p.

GOUDINEAU, Yves, « The Ongoing Invention of a Multi-Ethnic Heritage in Laos », *Journal of Lao Studies,* Special issue n° 2, 2015, pp. 34-53.

GOUROU, Pierre, *Riz et civilisation*, Paris, Fayard, 1984, 299 p.

GRABOWSKY, Volker, « Forced resettlement campaigns in northern Thailand during the early Bangkok period », *Journal of the Siam Society*, n° 87 (1 & 2), 1999, pp. 45-86.

GRABOWSKY, Volker & WICHASIN, Renoo, *Chronicles of Chiang Kaeng: a Tai Lü Principality of the Upper Mekong*, Honolulu, University of Hawai'I, Center for Southeast Asian Studies, 2008, 400 p.

GUÉRIN, Mathieu, « L'administration coloniale française face à l'essartage en Indochine », *Enquêtes* rurales, n° 12, Dossier « *Terres de conquêtes, terres de déprise. Enjeux fonciers, agricoles et cynégétiques* » sous la direction de P. Madeline et J.-M. Moriceau, 2009, pp. 87-106.

JONSSON, Hjorleifur, *Mien Relations. Mountain people and State control in Thailand*, Ithaca, Cornell University Press, 2005, 198 p.

LE BOULANGER, Paul, *Histoire du Laos Français, Essai d'une Étude Chronologique des Principautés Laotiennes*, Paris, Plon, 1931, 381 p.

LEFEVRE-PONTALIS, Pierre, *Voyages dans le Haut-Laos et sur les frontières de la Chine et de Birmanie*, (Mission Pavie - Géographie et voyages - tome V), Paris, Ernest Leroux, 1902, 326 p.

LEMOINE, Jacques, « Féodalité Taï chez les Lü des SipSong Panna et les Taï blancs, noirs, rouges du nord-ouest du Viêt-Nam », *Péninsule*, 35 (2), 1997, pp. 171-217.

LORRILLARD, Michel, *Les Chroniques Royales du Laos. Essai d'une Chronologie des Souverains Lao (1316–1887)*, thèse de 3e cycle, Paris, EPHE, 1995, 476 p.

MCCOY, Alfred W., « French colonialism in Laos, 1893-1945 », [*in*] Nina S. ADAMS and Alfred W. MCCOY, *Laos: War and Revolution*, New York, Evanston et Londres, Harper Colophon Books, 1970, pp. 67-99.

MOUVEMENT MONDIAL POUR LES FORÊTS TROPICALES (éd.), *Barrages. Le combat contre les dinosaures modernes*, Montevido, Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales, 2003, 164 p.

NIMMANHAEMINDA, Kraisi, « Put vegetables into baskets, and people into towns », [*in*] L. M. HANKS, J. R. HANKS, L. SHARP (eds.), *Ethnographic notes on Northern Thailand*, Ithaca, New York, Cornell University, Southeast Asia Program, n° 58, 1965, pp. 6-9.

PHINITH, Saveng, *Contribution à l'histoire du royaume de Luang Prabang*, Paris, École française d'Extrême-Orient, 1987, 477 p.

PHUMISAK, Jit, *Khwampenna khong kham sayam thai lao lae kham lae laksana thangkansangkhom khong chüchonchat [L'étymologie des termes Siam, Thai, Lao et Khom et les caractéristiques sociologiques de ces noms]*, Bangkok, Textbook Project for the Social Sciences and Humanities, Social Sciences Association of Thailand, 1976, 629 p.

ROUX, Henri, « Deux tribus de la région de Phongsaly (Laos septentrional) », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, t. XXIV, 1924, pp. 373-500.

SCOTT, James, *The Art of not Being Governed: an Anarchist History of Upland Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press, 2009, 442 p.

SCHLEMMER, Grégoire, « Rituels, territoires et pouvoirs dans les marges sino-indiennes », *Moussons*, n° 19, 2012, pp. 5-18.

SPANGEMÄCHER, Anne, *Les anciens maîtres du Bulangshan, Étude des rapports entre doctrine bouddhique, rituels et pouvoir chez les Plang des Sipsong Panna, (R.P. de Chine),* Thèse de 3e cycle, Nanterre, Université Paris X, Département d'Ethnologie et de Sociologie Comparative, 1999, 387 p.

STUART-FOX, Martin, *A History of Laos*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, 253 p.

TAILLARD, Christian, « Les transformations de quelques politiques agricoles socialistes en Asie entre 1978 et 1982 (Chine, Vietnam, Cambodge et Laos) », *Études rurales*, vol. 89, n° 1, 1983, pp. 111-143.

—, *Le Laos. Stratégies d'un État*-tampon, Paris, Reclus, 1989, 200 p.

TAMBIAH, Stanley J., *World Conqueror and World Renouncer: A Study of Buddhism and Polity in Thailand against a Historical Background*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, 557 p.

THOMAS, Frédéric, *La forêt mise à nu. Essai anthropologique sur la construction d'un objet scientifique tropical « forêts et bois coloniaux d'Indochine »*, Thèse de IIIe cycle, Paris, EHESS, 2003, 1308 p.

WINICHAKUL, Thongchai, *Siam Mapped. A History of the Geo-Body of a Nation*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 1994, 228 p.

WALKER, Anthony R., « The Lahu of the Yunnan-Indochina Borderlands: an Introduction », *Folk*, n° 17-17, 1975, pp. 329-344.